

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

29 février 2016

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 8

N° 1292/2016

Objet :

**Demande de
Subventions**

*Annule et remplace la
délibération n°1283 bis*

Projet n°1 :

Aménagement éclairage
public et réfection voirie
rue St Jean, chemin du
bois St Jean et impasse
Jules Thomas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet n° 1: aménagement de l'éclairage public et réfection de la voirie dans la rue St Jean, le chemin du bois St Jean et l'impasse Jules Thomas dont le coût prévisionnel s'élève à 55 096€ H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement suivant et joint en annexe.

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit 40 % du montant de la dépense soit 22 038 €

- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général
« projets d'intérêt local » soit $55\,096\text{€} \times 80\% \times 24.40\% = 10\,755\text{€}$
- d'inscrire le solde au budget communal 2016.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 08 mars 2016.

Le Maire,
J. ROUSSINET